

<https://demarches-portailpn.aviation-civile.gouv.fr>

Il est maintenant possible **pour tout utilisateur d'un organisme de formation et pour tout instructeur** d'initialiser des démarches depuis l'espace ATO/DTO et ainsi compléter en ligne des recommandations aux examens, attestations et autres démarches au bénéfice d'un navigant.

Cependant, avant d'être considérés comme valides, ces dossiers **doivent être signés par un responsable pédagogique (délégué ou non) sur la plateforme**.

Lorsqu'un document doit être validé, le statut suivant s'affiche :

La démarche a bien été enregistrée et doit être validée par le responsable pédagogique de l'organisme. X

Recommandation d'un élève pour les examens pratiques - Candidat

► En attente de validation du responsable pédagogique

[Tout télécharger](#) | [Commenter](#) | [Récépissé](#) | [Dupliquer](#)

1. Comment désigner un responsable pédagogique pour mon organisme

Pré-requis : je dispose d'un compte « Gérant » pour mon organisme

En cliquant sur « **Mes organismes** » depuis la page d'accueil du portail, j'accède à la [liste de mes organismes](#). Je peux alors **cliquer sur le nom de l'organisme concerné** pour consulter la fiche de l'organisme.

 Mes organismes

En bas de la fiche de l'organisme, je consulte la liste des utilisateurs de l'organisme. Je peux ajouter et retirer des utilisateurs (voir la fiche « Démarrer sur la plateforme démarches (organisme) »)

Afin de désigner un utilisateur comme responsable pédagogique, **cliquer sur son nom dans la liste des utilisateurs de l'organisme**. Cliquer ensuite sur le bouton « **Ajouter : Précision** » dans la page qui s'est ouverte.

Précisions + Ajouter : Précision

Sélectionner ensuite le profil « **Responsable pédagogique** » dans la liste et cliquer sur « **Modifier** ».

Modifier Précisions

Responsable pédagogique
Dirigeant responsable

Modifier

⚠ Si l'utilisateur doit disposer des profils « Responsable pédagogique » et « Dirigeant responsable / Représentant », vous pouvez sélectionner les deux en maintenant la touche « CTRL ».

2. Comment valider la démarche en tant que responsable pédagogique

Pré-requis : mon compte a été désigné avec le profil « Responsable pédagogique »

En tant que responsable pédagogique, je peux valider ou refuser des dossiers soumis par des utilisateurs de l'organisme et par des instructeurs isolés.

Je dispose d'un espace dédié accessible depuis le menu horizontal : **l'espace RP**



Dans l'espace RP j'accède à la liste des dossiers en attente de validation en cliquant sur **« Dossiers de votre organisme en attente de validation du responsable pédagogique »**.

- ✓ Dossiers de votre organisme en attente de validation du responsable pédagogique
 - Dossiers à valider
- ✓ Dossiers validés par le responsable pédagogique
 - Dossiers validés

Depuis la fiche de la demande, **je consulte les différents éléments du dossier.**

Récépissé

[\[Pilote privé\] Examen théorique - Recommandation \(pdf, 78 Ko, 28/03/2023\)](#)

Une fois les éléments consultés, je valide ou refuse le dossier en cliquant sur le bouton **« Lancer »**

Lancer Tâche à réaliser : démarrer la démarche "Signature de la démarche par le responsable pédagogique"

J'indique ensuite si le dossier est accepté ou refusé.



Acceper / Refuser

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires

Dossier de

abc

Votre décision *

J'accepte le dossier
 Je refuse le dossier

Commentaire

commentaire facultatif

Enregistrer et continuer

Si le dossier est accepté, il sera considéré comme valide et pourra être traité par la DSAC. Si le dossier est refusé, il sera rendu inactif et ne pourra pas être utilisé.

⚠ Dans tous les cas, la décision est irréversible et il n'est pas possible de la modifier : si un dossier est refusé par erreur, il devra être soumis à nouveau par l'utilisateur.